

	PROCÉDURE GESTION DE LA SÉCURITÉ SUR CHANTIER	Référence	PRO-SSE-GSE
		Version	009
		Date de création	01-01-2015
		Date de révision	28-12-2022

OBJET

Cette procédure définit les dispositions prises pour assurer la gestion "sécurité" des chantiers, à savoir : PPSS, inspection de chantier et toolbox meeting.

DOMAINE D'APPLICATION

Cette procédure est applicable à tous les chantiers de l'entreprise.

CONTENU DE LA PROCÉDURE

1. ANALYSE GÉNÉRALE DES RISQUES

1.1. GÉNÉRALITÉS

L'analyse générale des risques consiste à inventorier les risques que comportent les propres activités de GTM, à les évaluer et à prendre les mesures de prévention appropriées afin de maîtriser ces risques, elle reprend également l'analyse des tâches à risques.

1.2. MÉTHODE DE TRAVAIL

En général, on peut penser que des risques peuvent se produire dans l'exercice des activités. Ces risques peuvent se manifester avec chaque ouvrier (pour chaque qualification, chaque poste de travail) et sont de toutes sortes :

- Risque en relation avec la santé ;
- Risques qui se rapportent aux dommages qui peuvent être infligés à l'environnement ;
- Risques supplémentaires qui se rapportent aux blessures des individus ;
- Autres risques.

Pour maîtriser ces risques, on part de la liste des qualifications (respectifs aux postes de travail). Par poste de travail, les responsables constateront les risques. Lors de l'identification des risques, l'aspect environnemental sera également pris en compte. Le résultat de tout ceci constitue l'inventaire de tous les risques existants. Les risques ainsi inventoriés sont évalués par le conseiller en prévention et la ligne hiérarchique. En fonction des risques constatés par qualification et suite aux résultats de ses visites, la ligne hiérarchique assistée du conseiller en prévention examinent quelles mesures de prévention doivent être prises.

1.3. MISE À JOUR

Selon nécessité, c'est à dire nouvelles activités, modifications importantes, pertinences, après chaque accident corporel, et en tous les cas au minimum une fois par cycle de trois ans, l'analyse générale des risques doit être évaluée et si nécessaire modifiée.

1.4. MÉTHODE D'ÉVALUATION UTILISÉE

La méthode utilisée est la méthode KINNEY c'est-à-dire une évaluation mathématique des risques pour déterminer l'indice de risque R avant les mesures de prévention et l'indice de risque de reste RR après les mesures de prévention.

$$R = P \times E \times G$$

Risque = Probabilité x Exposition x Gravité

	PROCÉDURE GESTION DE LA SÉCURITÉ SUR CHANTIER	Référence	PRO-SSE-GSE
		Version	009
		Date de création	01-01-2015
		Date de révision	28-12-2022

P = PROBABILITE	0.2	Pratiquement impossible
	0.5	Concevable mais très invraisemblable
	1	Peu probable mais possible
	3	Peu courant
	6	Tout à fait possible
	10	Fort probable

E = EXPOSITION	0.5	1 fois par an
	1	1 fois par mois
	2	1 fois par semaine
	3	Maximum 2 heures par jour
	6	Maximum 4 heures par jour
	10	Continue 8 heures par jour

G = GRAVITE	1	Mineure	Sans incapacité
	3	Importante	Avec incapacité
	7	Sérieuse	Invalidité
	15	Majeure	1 mort
	40	Catastrophe	Plusieurs morts

R = RISQUE	R<20	Risque restreint	Peut-être accepté
	20<R<70	Risque possible	Attention nécessaire
	70<R<200	Risque important	Mesures
	200<R<400	Risque haut	Amélioration directe
	R>400	Risque très haut	Arrêt immédiat de l'exécution

2. PLAN DE PROJET OU PLAN PARTICULIER DE SÉCURITÉ, SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

2.1. GÉNÉRALITÉS

Des risques spécifiques peuvent se produire sporadiquement sur les différents chantiers ; ils sont détectés à ce moment-là. La ligne hiérarchique devra mettre en place l'ensemble des mesures afin de maîtriser ces risques.

Les plans de projet sont rédigés par la ligne hiérarchique avec, selon nécessité, l'assistance du conseiller en prévention, ils reprennent également les tâches à risques spécifiques liées au projet.

2.2. RÉDACTION DU PPSSE

En utilisant l'analyse Générale des risques et sur base d'une première visite chez le client, la ligne hiérarchique en collaboration avec le conseiller en prévention réalisera une analyse spécifique des risques.

Les conclusions de cette analyse, les mesures de prévention qui en découlent ainsi que les plans d'actions éventuels (tels que formations, instructions, réunion de démarrage de chantier, ...) forment le PPSSE.

2.3. MISE À JOUR

Si nécessaire, et en fonction des informations obtenues lors de la réalisation des travaux, la ligne hiérarchique avec l'assistance du conseiller en prévention adaptera le PPSSE et communiquera les informations aux travailleurs via un toolboxmeeting. Pour les chantiers annuels, le dit PPSS qui reprend également les tâches à risques sera revu sur une base minimum de une fois par an.

Ces modifications peuvent notamment avoir lieu suite à :

	PROCÉDURE GESTION DE LA SÉCURITÉ SUR CHANTIER	Référence	PRO-SSE-GSE
		Version	009
		Date de création	01-01-2015
		Date de révision	28-12-2022

- Une demande de mesures supplémentaires de prévention ou protection de la part de notre client ;
- Tout autre élément qui pourrait interférer dans le bien-être et la sécurité de nos travailleurs ;
- Une modification de l'environnement de travail ;
- Un incident, presque accident, accident de travail.

2.4. CHANTIER > 200 HEURES (RÉGIE EXCLUE)

Un PPSS est rédigé pour tout chantier > 200 heures (régie exclue) ou dans le cas où le client l'exige. Ce plan est soit rédigé sur le document propre du client, soit sur le document type GTM. Ce plan de projet sera joint à l'analyse générale des risques qui est réalisée selon la méthode Kinney.

2.5. CHANTIER < 200 HEURES ET RÉGIE

Pour les chantiers < 200 heures ou pour les chantiers en régie, et nécessitant des consignes spécifiques de sécurité, un plan de projet simplifié est rédigé via le document "Ouverture de chantier".

En cas de spécificités sécurité liées au client, ces dernières seront mentionnées dans le PPSSE ou dans le plan de projet ou encore dans l'ouverture de chantier.

Dans le cas où sur chantier, des prescriptions spécifiques au client seraient exigées par ce dernier, la ligne hiérarchique transmettra ces informations aux travailleurs via un toolboxmeeting.

Avant le début des travaux, la ligne hiérarchique organise une réunion d'information avec l'ensemble du personnel (propres collaborateurs, collaborateurs temporaires et les collaborateurs des sous-traitants) sur chantier afin de transmettre les règles de sécurité spécifiques à respecter.

Un enregistrement de cette réunion se fait via le document toolbox meeting.

Dans le cas où des sous-traitants sont employés sur chantier, les règles relatives à la sécurité leurs sont transmises via la copie du PPSS. Le sous-traitant est alors tenu d'en informer son personnel. Cet engagement est enregistré via les documents de contrat de sous-traitance.

3. TÂCHES À RISQUES

Les informations relatives aux tâches à risques sont transmises en même temps que le PPSS aux travailleurs. Elles sont reprises dans les instructions de sécurité.

4. ANALYSE DES RISQUES DE DERNIÈRE MINUTE

Avant de démarrer le travail ou après une modification des conditions sur le lieu de travail, chaque travailleur fait pour lui-même une brève évaluation des risques sur base du modèle transmis par GTM (cf carte d'analyse) ou **selon les exigences clients.**

En cas de réponse négative à l'une des questions, un dialogue sécurité sera ouvert entre les travailleurs et la ligne hiérarchique.

Chaque travailleur dispose d'un carnet LMRA reprenant différentes questions, avant de démarrer le travail ou lorsqu'il y a un changement de contexte de travail voire d'environnement le travailleur doit compléter rigoureusement son document de LMRA. La ligne hiérarchique est responsable du contrôle de la qualité de remplissage du document.

Les travaux ne reprendront que lorsqu'il sera répondu positivement à l'ensemble des questions de l'ARDM.

5. TOOLBOX MEETING

	PROCÉDURE GESTION DE LA SÉCURITÉ SUR CHANTIER	Référence	PRO-SSE-GSE
		Version	009
		Date de création	01-01-2015
		Date de révision	28-12-2022

La ligne hiérarchique organise régulièrement des réunions sécurité (toolbox meeting) sur chantier avec le personnel exécutant.

Les sujets de ces réunions sont le rappel des consignes de sécurité, le rappel de l'utilisation des moyens de protection individuels, l'information des accidents et quasi-accidents survenus, le rappel des plans d'urgence prévus, le rappel de l'utilisation d'appareillage spécifique, le rappel des consignes d'ordre et de propreté, les manquements constatés lors des inspections de chantier, ...

Un rapport de cette réunion est rédigé en mentionnant les points discutés. Ce rapport, signé par les participants, est archivé par le conseiller en prévention.

Remarque : lorsqu'un PPSS est réalisé, un toolboxmeeting doit toujours être organisé avant le début des travaux.

6. INSPECTIONS DE CHANTIER

Pour chaque chantier une inspection doit être réalisée au minimum une fois par mois par le chargé d'affaires ou le chef de chantier ou le brigadier ou le chef d'équipe ou le conseiller en prévention.

Les membres de la Direction participent au moins une fois par trimestre à une inspection du lieu de travail sur un site de travail.

L'inspection des chantiers tient compte des éléments suivants :

- Inspection des tâches critiques ;
- Respect des règles et prescriptions de sécurité en vigueur et ce, y compris le port des EPI ;
- L'ordre et la propreté ;
- Les situations et comportements dangereux ;
- L'utilisation de produits dangereux ou polluants ;
- L'état des moyens de sauvetage (extincteur, trousse de secours,...) ;
- L'état du matériel et des équipements ;
- La campagne sécurité VCA.

Ces inspections donnent lieu à un rapport. Celui-ci reprend les constatations positives, les non-conformités observées, les actions d'amélioration à exécuter.

Lorsque des infractions sont relevées, on effectue un compte rendu reprenant ces infractions (NOK) et les actions envisagées. Les actions menées font l'objet d'un suivi dans ce même compte rendu.

Un plan d'actions comprenant les points suivant est rédigé et suivi :

- Les points d'actions découlant des inspections
- Les responsables de l'exécution et du contrôle
- Le calendrier

La vérification des actions prises est du ressort de la Direction.

Régulièrement, les manquements constatés ainsi que les actions mises en place sont discutés lors des réunions de toolbox meeting avec l'ensemble du personnel exécutant.

Remarque : les rapports de toolbox meeting et d'inspection de chantier sont archivés par le conseiller en prévention.

7. AUDITS INTERNES

En vue de contrôler la conformité de la mise en application de la norme VCA, des audits internes seront réalisés par un consultant. Ces audits se tiendront annuellement tant au niveau administratif, qu'au niveau chantier. Les

	PROCÉDURE GESTION DE LA SÉCURITÉ SUR CHANTIER	Référence	PRO-SSE-GSE
		Version	009
		Date de création	01-01-2015
		Date de révision	28-12-2022

résultats de ces audits seront consignés sur les documents adéquats, des plans d'actions seront rédigés afin de pallier aux manquements et une évaluation annuelle des résultats sera réalisée par le Direction.

8. PLAINTES

En cas de plainte relative à la sécurité, le conseiller en prévention assure le suivi de la plainte et la clôture. Le document « déclaration rapide de quasi-accident ou actions, situations dangereuse, plainte, incidents environnementaux » sera utilisé. La plainte sera gérée comme les autres défaillances.

9. FARDE DE CHANTIER/SYSTÈME QR CODE

Sur chaque chantier une farde/QR Code comprenant les documents ci-dessous est présente et accessible à l'ensemble des travailleurs.

Document FARDE DE CHANTIER
Panneau d'identification balisage A4
Panneau identification balisage A5
Ouverture de chantier, PPSS, avenant
Distribution d'EPI sur chantier
Toolbox meeting début de chantier
Toolbox meeting transfert d'informations en cours de chantier
Déclaration d'accidents
Déclaration quasi-accident, situations ou opérations dangereuses, autres incidents SSE
Déclaration accident de travail document assurance
Certificat de constat de lésion
Complément certificat, travail adapté
PPSS

Document QR CODE
Les personnes à contacter en cas d'urgence
Flash sécurité contrôle SECT
Déclaration de la politique SSE de GTM
Plan annuel d'actions
Livret d'accueil
Procédures GTM
Fiches de données de sécurité des produits sur le chantier
Fiches d'instructions
Cartes de compétences
Toolbox

10. GARANTIE DES EXIGENCES

L'ensemble des exigences susmentionnées est contrôlé lors des audits internes et lors des visites chantiers.

Rédacteur	Approbateur
-----------	-------------

	PROCÉDURE GESTION DE LA SÉCURITÉ SUR CHANTIER	Référence	PRO-SSE-GSE
		Version	009
		Date de création	01-01-2015
		Date de révision	28-12-2022

Brichard Justine	Emmanuel Leman
------------------	----------------